

Bureau du 2 juillet 2001

Décision n° 2001-0073

objet : **Travaux d'installation de quatorze stations de mesures sur le réseau d'assainissement de la Communauté urbaine - Approbation d'un dossier de consultation des entrepreneurs - Appel d'offres ouvert**

service : Délégation générale aux services urbains et à la proximité - Direction de l'eau

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 25 juin 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2001-0150 en date du 25 juin 2001, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Monsieur le directeur de l'eau vient de communiquer au Bureau un dossier de consultation des entrepreneurs relatif aux travaux d'installation de quatorze stations de mesure sur le réseau d'assainissement de la Communauté.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'autosurveillance réglementaire du système d'assainissement, en conformité avec la loi sur l'eau. Concernant le réseau de collecte, l'enjeu le plus important est la maîtrise des rejets des déversoirs d'orage, susceptibles de porter atteinte à l'intégrité des milieux naturels. Lors de sa session du 14 avril 2000, le pôle de compétence eau de la préfecture du Rhône a validé la stratégie proposée par la Communauté, à savoir :

- la construction d'un modèle général du réseau d'assainissement, permettant de simuler son fonctionnement et d'estimer les flux rejetés par les principaux ouvrages,
- l'initialisation d'une démarche de métrologie sur le réseau, consistant à installer en 2001 un certain nombre de stations de mesure sur les déversoirs d'orage les plus sensibles et en des points particuliers du réseau.

Le montant global de l'opération s'élèverait à :

- montant total HT	2 300 000 F
- TVA 19,60 %	450 800 F
	<hr/>
- montant total TTC	2 750 000 F

et se décomposerait comme suit :

I- travaux d'installation de quatorze stations de mesure :

- lot n° 1 - installation de capteurs de mesure, télégestion (dans le cadre de l'architecture générale du système),
- lot n° 2 - travaux de génie civil, travaux de câblage en réseau d'assainissement.

Les travaux seraient réalisés par voie d'appel d'offres ouvert sur offres de prix.

Il s'agirait de conclure un marché unique comportant deux lots techniques ;

II - travaux de raccordements aux réseaux électrique et téléphonique.

Monsieur le vice-président chargé des marchés publics a donné son accord sur la procédure énoncée ci-dessous ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles 295 à 298 du livre III du code des marchés publics ;

Vu les délibérations du Conseil n° 2001-0009 en date du 18 mai 2001 et n° 2001-0150 en date du 25 juin 2001 ;

DECIDE

1° - Accepte le dossier qui lui est soumis.

2° - Décide :

a) - de traiter les travaux d'installation de quatorze stations de mesures sur le réseau d'assainissement par voie d'appel d'offres ouvert sur offres de prix, conformément aux dispositions des articles 295 à 298 du livre III du code des marchés publics,

b) - de régler les travaux de raccordement aux réseaux électrique et téléphonique aux différents concessionnaires,

c) - que les candidatures et les offres seront examinées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 2001-0009 en date du 18 mai 2001.

3° - Autorise monsieur le président à :

a) - accepter l'offre retenue pour valoir acte d'engagement, à signer le marché et tous les actes contractuels s'y référant dans la limite du crédit budgétaire affecté à l'opération,

b) - solliciter l'aide de l'Agence de l'eau et à signer la convention à intervenir.

4° - La dépense de 2 300 000 F HT, à engager pour cette opération, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - budget annexe de l'assainissement - exercice 2001 et prévus au titre des autorisations de programme pour l'exercice 2002 - compte 238 510 - fonction 2 222 - opération 0122.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,